

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00277

Numéro SIREN : 529 666 208

Nom ou dénomination : 394 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2018 sous le numéro de dépôt 17932

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 394 ENERGY										Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER												
SIREN		52966208										
Durée de l'exercice en nombre de mois*				12		Durée de l'exercice précédent* 12						
ACTIF Exercice N clos le 30042018												
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial *		010		012					
			Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *				028		030					
	Immobilisations financières * (1)				040		042					
	Total I (5)				044		048					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052					
		Marchandises *		060			062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066						
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *		068			070					
		Autres* (3)		072		1 500	074	1 500				
	Valeurs mobilières de placement		080			082						
	Disponibilités		084		1 000	086	1 000					
	Charges constatées d'avance*		092			094						
	Total II		096		2 500	098	2 500					
	Total général (I + II)		110		2 500	112	2 500					
PASSIF												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000						
	Écarts de réévaluation				124							
	Réserve légale				126							
	Réserves réglementées*				130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131			132						
	Report à nouveau				134	(9 007)						
	Résultat de l'exercice				136	(1 249)						
	Provisions réglementées				140							
	Total I				142	(9 257)						
	Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	866						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		10 891	172	10 891					
	Produits constatés d'avance				174							
Total III				176	11 757							
Total général (I + II + III)				180	2 500							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 394 ENERGY

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 10 4 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		} dont export et livraisons intracommunautaires }	209		210
Production vendue	{ Biens Services*		215		214
			217		218
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée*					224
Subventions d'exploitation reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)*					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier.....)				242	955
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	218	244	294
Rémunérations du personnel*					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements*					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		}	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 249

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices*	(VII)						306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

					310 1 249
--	--	--	--	--	-----------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248 330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		ZFU-TE (44, octies et octies A)	987 342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		JEI (44, sexies A)	989
	ZRD (44, terdecies)	127		ZRR (44, quinquies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990
	Dont divers			Investissements outre-mer	344 350
	ZFA (44 quaterdecies)	345			
	Créance due au report en arrière du déficit				346
Déficits	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

	Bénéfices col.1	352		354	1 249
	Déficit col.2				

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs reportables : * 9 007dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

	Bénéfices col.1	370		372	1 249
	Déficit col.2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 394 ENERGY

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 394 ENERGY

[illegible]

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 394 ENERGY

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	1	2	3	4	5
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.					
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 394 ENERGY

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	9 007
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	9 007
Déficits de l'exercice	860	1 249
Total des déficits restant à reporter	870	10 257

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4. de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD2018

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 394 ENERGY

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01052017

et clos le : 30042018

Durée en nombre de mois 1 2

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022
Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence	024 du 160 au
Date de cessation	186

VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 4 2 0 1 8

SIREN 5 2 9 6 6 6 2 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U. 394 ENERGY

ADRESSE (voie) 75 Allée Wilhelm Roentgen

CODE POSTAL 34961 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination URBASOLAR
 N° SIREN (si société établie en France) 492381157 % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000
 Adresse : N° 75 Voie Allée Wilhelm Roentgen
 Code Postal 34961 Commune MONTPELLIER CEDEX 2 Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 4 2 0 1 8

SIREN 5 2 9 6 6 6 2 0 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U. 394 ENERGY

ADRESSE (voie) 75 Allée Wilhelm Roentgen

CODE POSTAL 34961

VILLE MONTPELLIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01052017	et clos le	30042018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
S.A.S.U. 394 ENERGY 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER FRANCE	75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER
SIRET 52966620800044	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Cession de Centrale Photovoltaïque

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	1 249
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 25062018 Lieu :
	Qualité :
	Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2018)

Si déposé néant, cochez la case ☒ X

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		2	3	Montant des sommes versées :				8	
				4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursements		Indemnités forfaitaires
					5	6	7		
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

394 ENERGY

Société par actions simplifiée au capital variable de minimum 1 000 € et maximum 450 000 €

Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935

34961 Montpellier Cedex 2

529 666 208 R.C.S. Montpellier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le trente-et-un octobre à sept heures dix,

L'associé unique, la société **URBASOLAR**, représentée par Madame Stéphanie ANDRIEU, Directrice Générale, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 à Montpellier Cedex 2 (34961) et immatriculée sous le numéro 492 381 157 RCS Montpellier, a été régulièrement convoquée par Madame Stéphanie ANDRIEU, représentant de la société **URBASOLAR**, Président de la société **394 ENERGY**,

Madame Stéphanie ANDRIEU étant désignée Président de séance,

Et en l'absence de la société **AXIOME**, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, et excusée.

Après que l'associée unique ait déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport de gestion du Président,
- 3) Du rapport du commissaire aux comptes,
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'associé unique lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatives ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du Président,*
- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2018,*
- *Affectation du résultat,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'associée unique constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

La société a dégagé un déficit net comptable de € 1 249 que l'associée unique décide d'affecter comme suit :

-	Déficit de l'exercice.....	1 249 €
-	5 % du résultat à la Réserve Légale	
	dans la limite de 10% du capital social	0 €
-	Le Solde, soit la somme de.....	1 249 €
	en totalité au poste « Report à Nouveau »	

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -10 256 €.

L'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'associé unique constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Les formalités juridiques statuant sur la poursuite d'activité ont été faites en date du 26 septembre 2012 conformément aux lois et règlement. La société avait jusqu'à la clôture de l'exercice 2015 pour rétablir la situation.

Les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social, cependant la continuité de la société ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen-long terme, de rétablir le montant des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société et l'associée unique.



Président de séance et de la société
Stéphanie ANDRIEU



L'associée unique
URBASOLAR
Représentée par
Stéphanie ANDRIEU



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@litis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

22, rue Maurice Bourdet
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66006

23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SASU 394 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30.04.2018



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@lts - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

22, rue Maurice Bourdet
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66006

23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SASU 394 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@lts - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

22, rue Maurice Bourdet
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66006

23, rue de la Sardane
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SASU 394 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 avril 2018

A l'associé unique,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 394 ENERGY relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 26 juin 2018

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, followed by a small upward tick at the end.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

Bilan Actif

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/17 au 30/04/18

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/04/2018	Net (N-1) 30/04/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 500		1 500	1 403
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 500		1 500	1 403
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 000		1 000	1 000
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	1 000		1 000	1 000
ACTIF CIRCULANT	2 500		2 500	2 403
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 500		2 500	2 403

Bilan Passif

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/17 au 30/04/18

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2018	Net (N-1) 30/04/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 000	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(9 007)	(7 634)
Résultat de l'exercice	(1 249)	(1 373)
TOTAL situation nette :	(9 257)	(8 007)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(9 257)	(8 007)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	10 891	9 545
TOTAL dettes financières :	10 891	9 545
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	866	866
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	866	866
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	11 757	10 410
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 500	2 403



Compte de Résultat (Première Partie)

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/17 au 30/04/18

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/04/2018	Net (N-1) 30/04/2017
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				0
PRODUITS D'EXPLOITATION				0
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnement Variation de stock [matières premières et approvisionnement] Autres achats et charges externes			955	1 140
TOTAL charges externes :			955	1 140
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			294	233
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	
CHARGES D'EXPLOITATION			1 249	1 373
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 249)	(1 373)



Compte de Résultat (Seconde Partie)

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/17 au 30/04/18

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2018	Net (N-1) 30/04/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 249)	(1 373)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 249)	(1 373)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	0	0
TOTAL DES CHARGES	1 249	1 373
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 249)	(1 373)



L'exercice clôturé au 30/04/2018 présente un montant total du bilan de 2 500 €
et dégage un résultat de (1 249) €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élèvent à €.



Evénements significatifs de l'exercice :

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire de cet exercice et des précédents. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques. La construction des centrales n'a pas encore démarré à la clôture de l'exercice.



Charges à Payer

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/17 au 30/04/18

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	866
TOTAL	866



État des Échéances des Créances et Dettes

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/17 au 30/04/18

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 500	1 500	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	1 500	1 500	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	1 500	1 500	
----------------------	--------------	--------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	866	866		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés	10 891	10 891		
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	11 757	11 757		
----------------------	---------------	---------------	--	--



Composition du Capital Social

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/17 au 30/04/18

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1000	1

